

CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 29 novembre 2022

Point 12 de l'ordre du jour

Formations spécialisées Tarification 2023-2024

Délibération n°22-11-39

Le Conseil d'administration de l'École nationale des ponts et chaussées, considérant l'arrêté du 25 avril 2013 modifié relatif au montant des droits de scolarité à l'École nationale des ponts et chaussées notamment son article 6, après en avoir délibéré, fixe conformément à l'annexe 1 la tarification des formations spécialisées pour l'année académique 2023-2024.

Cette délibération fait l'objet d'une publicité sur le site Internet de l'École nationale des ponts et chaussées.

Fait à Champs-sur-Marne, le 29 novembre 2022.

Le Président du Conseil d'administration,

BENOÎT DE RUFFRAY

Nombre d'administrateurs présents ou représentés :

POUR :

CONTRE :

☐

ABSTENTIONS :

☐

ÉCOLE NATIONALE DES PONTS ET CHAUSSÉES

ANNEXE 1

Formation spécialisées - droits de scolarité 2023-2024

A/ Droits de scolarité des formations spécialisées

Catégorie d'élèves	Formation suivie ou phase de formation suivie	Droits de scolarité 2023-2024
6° Élèves de formations spécialisées	Mastère spécialisé par la VAE	
	Dossier de pré-candidature	410 €
	Accompagnement (facultatif)	7 000 €
	Jury	10 000 €

Programmes opérant leur rentrée entre mai 2023 et décembre 2023

Catégorie d'élèves	Formation suivie ou phase de formation suivie	Droits de scolarité 2023-2024
6° Elèves de formations spécialisées	Mastère spécialisé « Aménagement & Maîtrise d'ouvrage Urbaine »	
	Individuel	10 500 €
	Entreprise	12 500 €
	Mastère spécialisé « Génie Civil européen »	
	Individuel	11 000 €
	Entreprise	13 000 €
	Mastère spécialisé « Politiques et Actions publiques pour le Développement Durable »	
	Individuel	12 500 €
	Entreprise	12 500 €
	Mastère spécialisé « Génie civil des grands ouvrages pour l'énergie »	
	Individuel	15 000 €
	Entreprise	16 000 €
	Mastère spécialisé « Systèmes de transports ferroviaires et urbains »	
	Individuel	13 500 €
	Entreprise partenaire	16 000 €
	Entreprise non partenaire	16 500 €
	Mastère spécialisé « BIM - conception intégrée et cycle de vie du bâtiment et des infrastructures »	
	Individuel et TPE	14 000 €
	Entreprise partenaire	15 250 €
	Entreprise non partenaire	17 000 €
	Mastère spécialisé « Digital Building Design »	
	Individuel	13 000 €
	Entreprise	17 000 €
	Mastère spécialisé « Supply Chain Design and Management »	
	Individuel	16 500 €
	Entreprise partenaire	18 500 €
	Entreprise non partenaire	20 500 €

ÉCOLE NATIONALE DES PONTS ET CHAUSSÉES

	Mastère spécialisé « <i>Infrastructure Project Finance</i> »	
		<i>Individuel</i> 16 000 €
		<i>Entreprise</i> 19 000 €
	Mastère spécialisé « <i>Smart Mobility</i> : transformation numérique des systèmes de mobilité »	
		<i>Individuel</i> 14 000 €
		<i>Entreprise partenaire</i> 15 750 €
		<i>Entreprise non partenaire</i> 17 000 €
	Mastère spécialisé « <i>Management of energy projects</i> »	
		<i>Individuel</i> 13 500 €
		<i>Entreprise partenaire</i> 15 000 €
		<i>Entreprise non partenaire</i> 16 500 €
	Master of science « <i>Economic decision & cost benefit analysis</i> »	
		<i>Individuel</i> 15 000 €
	Mastère Spécialisé « <i>Action Publique Avancée – Maroc</i> »	
		<i>Individuel</i> 12 500 €

Programmes opérant leur rentrée en janvier 2024

Catégorie d'élèves	Formation suivie ou phase de formation suivie	Droits de scolarité 2023-2024
6° Élèves de formations spécialisées	Mastère Spécialisé « <i>Immobilier et Bâtiment Durables</i> »	
		<i>Individuel</i> 16 750 €
		<i>Entreprise partenaire</i> 18 000 €
		<i>Entreprise non partenaire</i> 19 500 €

B/ Tarifs complémentaires des formations spécialisées – année 2023-2024

Formation suivie ou phase de formation suivie	Tarifs
Mastère spécialisé « <i>Aménagement & Maîtrise d'ouvrage Urbaine</i> »	
	<i>Mission professionnelle</i> 25 000 €
Mastère spécialisé « <i>Politiques et Actions publiques pour le Développement Durable</i> »	(1)
	<i>Mission professionnelle</i>
	pour les organismes à but lucratif 6 000 €
	pour les organismes à but non lucratif 4 000 €
	<i>Groupe d'analyse d'action publique</i>
	pour les organismes à but lucratif 6 000 €
	pour les organismes à but non lucratif 4 000 €

(1) Dans le cas des missions professionnelles, l'organisme d'accueil peut déduire du tarif l'indemnité de stage à verser à un participant au programme n'ayant pas la qualité de fonctionnaire.

ÉCOLE NATIONALE DES PONTS ET CHAUSSÉES

C/ Frais de dossier des formations spécialisées – recrutements pour l'année 2023-2024

Type de formation	Frais (<i>maximum</i>)
Mastère spécialisé®	100 €
Msc - <i>Master of science</i>	100 €